

Royaume du Maroc
Ordre National des Médecins
Conseil National

ENGAGEMENT

{ Article 42, chapitre II, Titre III de la loi n° 10.94 relative à l'exercice de la médecine promulguée par Dahir n° 1.96.123 du 5 Rabii II 1417 (21.08.96). }

Je soussigné, Docteur

déclare demander ma qualification en qualité de médecin spécialiste

en

Conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 42 de la loi susvisée, je m'engage à ne me livrer qu'à l'exercice de la discipline médicale au titre de laquelle je serais qualifié.

Je déclare sur l'honneur n'être qualifié ou compétent en aucune autre spécialité.

Fait à, le